



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUCIER  
SEANCE DU 18 MAI 2021

Nombre de membres afférents au Conseil : 11  
Nombre en exercice : 11  
Qui ont pris part : 11  
Date de la convocation : 06 mai 2021. Date d'affichage : 31 mai 2021

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane, NERET Florence, POULET Gabriel, RECOLET Serge, ROLIMÉAS Didier.

Secrétaire de séance: Jocelyne DUBREZ-FORGNONE

*Aire de jeux – Location terrains communaux- SDIS convention.*

e :

Suite à la rencontre entre le conseil municipal et M. CRETIAUX – Embuscade Café – afin de permettre l'ouverture de son établissement, il lui est demandé de se mettre en conformité pour les travaux exécutés sans permis de construire. La commission de sécurité doit impérativement donner son agrément avant l'ouverture.

Suite à la rencontre entre le conseil municipal et M. HUMBLLOT – Hôtel Restaurant le Comtois. M. HUMBLLOT est informé que :

Approbation du compte Les travaux de la mairie commencent le 01 juin 2021,

- Les places de parking de la mairie ne seront plus accessibles,
- Les marchés nocturnes sont reconduits cette année pendant la saison estivale.

**-rendu :**

Aucune remarque concernant le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2021  
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Impayés :**

Le montant des impayés supérieur à 30 jours au 18 mai 2021 est de 8 799.88 €

**Marchés- Tarif et convention :**

Marché communal le mardi matin :

Pas de modification de tarif – 5 € pour 2 m -+ 1.50 € au-delà des 2 m – 4 € si branchement électrique.

Marchés nocturnes : une nouvelle convention de partenariat sera présentée à la société Force Plus Production pour l'été 2021. Les horaires de fin de marché sont fixés à 23h30. Les occupants devront quitter les lieux au plus tard à minuit. La place devra être restituée propre, les déchets mis dans les containers qui sont à disposition sur le parking sinon une contribution de 80€ de nettoyage par mardi sera demandée.

**Appartements communaux**

La boulangerie est autorisée à installer sa terrasse de mai à septembre.

Logement 809 Rue des 3 La Terrasse couverte devant commerce : 25€/ m<sup>2</sup> pour la saison estivale.

**travaux dans les logements :**

– Etat des lieux – Etat des

municipal répond favorablement à cette demande et fixe le montant du loyer à 384 € par mois. Électricité à la charge du locataire.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### Logement 52 rue de la Chapelle :

Madame le Maire expose les 6 dossiers de candidature pour la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue le logement communal « 52 rue de la Chapelle » à :

- Monsieur Frédéric ANDRÉ et Madame Amélie BOYE,
- Le loyer mensuel est de 600.00 € - indice loyer T1-21-130.69.
- Début du bail au 26 juin 2021.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### État des lieux suite aux départs des locataires 50 Impasse de la Delaise et 52 rue de la Chapelle :

Le conseil municipal décide de rembourser intégralement les cautions.

#### Travaux appartement 215 rue du Moulin :

Afin d'améliorer le système de chauffage au bois existant, la solution du ballon tampon paraissait être un bon compromis. Suite à l'étude de l'entreprise COTTIER FAIVRE et au devis que celle-ci a présenté d'un montant HT 3 962.00 €, après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis.

#### Plage : location snack – fonctionnement 2021 :

Après examen des offres pour la location du snack de la plage, la candidature retenue est celle de M Othman EL HADDADI pour une location saisonnière de 11 500.00 €.HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue l'exploitation du snack pour la saison estivale 2021 à

Monsieur Othman EL HADDADI

4 rue de l'Égalité

39800 POLIGNY

Pour un montant de 11 500.00 € HT.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de location du snack de la plage.

#### Devis travaux routiers :

Le plateau ralentisseur devant la mairie ne donne pas satisfaction et demande à être repris. Diverses options sont possibles :

- Réfection simple du plateau : 5 600.00 € HT
- Pose de feux comportementaux de part et d'autre de la zone : 15 730.00 € HT avec alimentation électrique (tranchée à réaliser) ou 19 430.00 € HT alimentation solaire et suppression obligatoire du plateau existant 5 774.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire reprendre le plateau existant par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 5 600.00 € HT.

Le conseil municipal profite de la présence de l'entreprise EIFFAGE pour lui faire faire un enrobé sur le chemin du lotissement, rue de La Fontaine, pour un montant de 13 185.00 € HT.

Le conseil municipal prévoit un enrobé sur le chemin de Collondon. Des devis supplémentaires seront demandés.

Vote : Pour : 10 – Contre : 1

#### Élections du 20 juin 2021 et 27 juin 2021 :

En prévision des travaux qui devraient commencer à la mairie et des mesures sanitaires obligatoires, le conseil municipal décide de transférer les bureaux de vote à la salle de l'Avenir – rue des 3 Lacs.

#### ONF – vente de gré à gré :

Vente de bois sur pied de la parcelle 21 le 27 juin 2021.

### **SIDEC adhésion au service de sauvegarde externalisée :**

Suite à la proposition du SIDEC d'adhérer au service de sauvegarde externalisée, le conseil municipal décide d'attendre la réfection de la mairie afin de réorganiser le système informatique et de statuer sur cette adhésion.

### **Syndicat horticole :**

Lecture du compte rendu de la réunion du 31 mars 2021.

Le conseil municipal autorise le retrait des communes de Clairvaux les lacs et Picarreau du Syndicat Horticole et d'embellissement de la région de Champagnole.

### **Cartes Avantages Jeunes :**

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide d'être un point de vente de la carte Avantages Jeunes et autorise Madame le Maire à signer la convention.

Madame le Maire propose d'offrir la carte Avantages Jeunes aux jeunes de 8 ans à 18 ans après inscription préalable au secrétariat de la mairie avant le **15 juillet 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir aux jeunes de 8 ans à 18 ans habitant la commune de DOUCIER la carte Avantages Jeunes.

Les cartes seront remises aux jeunes lors d'une cérémonie si les conditions sanitaires le permettent.

### **Aire de jeux :**

Madame NERET Florence présente trois projets pour la réalisation et conception de l'aire de jeux

**Scénario 1** : retrait ping-pong – retrait jeu de + 7 ans (fournisseur HUSSON) - achat jeu de la Pergola d'occasion –

Cout du projet avec terrain : 111 613. 73 € - subventions : 82 810.19 € - reste à charge à la commune : 28 803.54 € - Réfection, installation et vérification du jeu d'occasion à prévoir.

**Scénario 2** : retrait ping-pong et baby-foot

Cout du projet avec terrain : 118 056.56 € – subventions : 85 790.38 € – reste à charge à la commune : 32 266.18 €

**Scénario 3** : retrait ping-pong – baby-foot – jeux bascule

Cout du projet avec terrain : 117 307.66 €- subventions : 85 416.53 € - reste à charge à la commune : 31 891.73€.

Vote : scénario 1 : 4 voix – scénario 2 : 7 voix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit le scénario 2.

### **Locations terrains communaux :**

Madame le Maire explique que Monsieur BAUD Maxime a repris l'exploitation du GAEC des Coquelicots à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le GAEC des Coquelicots louait à la commune les parcelles ZB64, E442, ZB57, et qu'il convient de délibérer pour attribuer ces locations au nouvel exploitant à compter du 01/04/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de louer les parcelles à Mr BAUD Maxime.

### **Convention SDIS pour la surveillance de la plage :**

Lecture du projet de convention du SDIS pour la surveillance de la plage de Doucier. La présente convention a prise effet au 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle sera reconduite tacitement au 1<sup>er</sup> avril 2022 et 1<sup>er</sup> avril 2023 sauf dénonciation.

Cette dénonciation, le cas échéant, devra être notifiée par écrit entre avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année où elle prendra effet.

La surveillance de la plage sera assurée de 11h à 18h30 du lundi au dimanche à partir du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021. Le coût journalier sera de 117 € par jour pour les frais de gestion et matériel plus 165€ par jour les frais de personnel (+51 € en cas de renfort).

Ces coûts seront réévalués chaque année de 2 %.

La convention présentée par le SDIS est acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

Questions diverses :

*Triathlon, demande de subvention, le conseil municipal a décidé de verser des subventions uniquement aux associations de la commune.*

*Informations sur la rencontre avec Mr Tonnerre. Suite à une mésentente entre les colocataires du pôle médical, le médecin souhaite créer son propre cabinet médical et sollicite la commune pour du terrain à construire.*

*Mr Monnier a fait un courrier pour signaler des travaux 31 route des Cascades et s'interroge sur la légalité de ces travaux. Une réponse lui sera faite.*

Le secrétaire ;  
Jocelyne DUBREZ -FORGNONE

Le Maire  
Nathalie ROUX

